

Mémoires de la Société Royale du Canada

SECTION I

SÉRIE III

MARS 1917

VOL. X

Des vocables algonquins, caraïbes, etc., qui sont entrés dans la langue.

Par M. LE SÉNATEUR P. POIRIER.

(Lu à la séance de mai 1916).

Les mots sauvages qui sont entrés dans le vocabulaire des Français d'Amérique, Canadiens, Acadiens et Louisianais, sont peu nombreux. On peut même aller jusqu'à dire que la langue des aborigènes n'a exercé aucune influence sur celles des européens.

Ceci peut paraître étrange, quand on considère que la Grèce, conquise et soumise, sut imposer la sienne aux Romains victorieux, et que les Francs, maîtres de la Gaule, laissèrent leur parler tudesque de l'autre côté des Vosges, pour prendre celui des Celto-romains qu'ils avaient vaincus.

A quoi faut-il attribuer le phénomène de ces conditions renversées ? Pourquoi rencontre-t-on si peu de mots hurons et algonquins dans le parler des Canadiens et si peu de mots abénaquis et micmacs dans le parler acadien ?

L'absence presque totale de mariages entre les Européens et les Américains n'en donne pas toute l'explication.

Il faut en chercher la cause surtout dans l'infériorité politique, sociale et humaine des aborigènes, au temps des grandes découvertes et des non moins grandes usurpations. Alexandre VI avait donné, dans la limite de certaines latitudes, le territoire des infidèles d'Amérique en apanage exclusif aux Espagnols et aux Portugais, sous peine d'excommunication majeure contre tous ceux qui entreprendraient sur leurs droits. François 1er, qui n'avait, comme il le dit, relevé aucune clause du testament d'Adam qui autorisât ce partage, s'était, nonobstant la bulle papale, et à l'instar d'autres princes chrétiens, rué à la curée. Aux yeux des "*conquistadores*" d'Espagne, un infidèle était quelque chose comme un animal sauvage, ou un peu moins;¹ aux yeux des

¹ Vers le même temps, un paysan français qui tuait un faucon royal était pendu; un hobereau de noblesse qui assassinait un paysan s'en tirait généralement en payant une amende de 12 sous parisis, et, le plus souvent, en ne payant rien du tout, s'il était bien à la cour.